

Non classifié

GOV/PGC/SBO/A(2010)2

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

19-Jan-2010

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Groupe de travail des hauts responsables du budget

RESPONSABLES BUDGETAIRES DES PARLEMENTS DES PAYS DE L'OCDE
Seconde réunion annuelle

ORDRE DU JOUR ANNOTE ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Berne, Suisse
11-12 février 2010

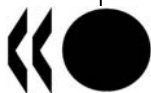
La réunion est organisée à l'invitation du Parlement de la Suisse.

Le terme "parlement" est utilisé comme terme générique pour désigner non seulement le parlement, mais aussi les congrès, les assemblées nationales et les assemblées législatives.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec Jon BLONDAL, au siège de l'OCDE
Tél : +33 1 45 24 76 59 -- Courriel : jon.blondal@oecd.org

JT03277178

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



GOV/PGC/SBO/A(2010)2
Non classifié

Français - Or. Anglais

2^{ème} RÉUNION DES RESPONSABLES BUDGÉTAIRES DES PARLEMENTS DES PAYS DE L'OCDE

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Mardi 10 février 2010

À partir de 19 heures -- Cocktail de bienvenue

Jeudi 11 février 2010

9h00-9h30 *Accueil des participants - café et viennoiseries*

9h30-9h45 **Ouverture par le Président et le Secrétariat de l'OCDE**
Présentation des délégués

9h45-10h00 **Allocution d'ouverture par le Parlement de la Suisse**

10h00-12h30 **Table ronde sur les récentes évolutions intervenues dans le domaine de la procédure budgétaire parlementaire**

Cette séance sera consacrée à une présentation informelle par les délégués de la perspective parlementaire en matière de réformes intervenues dans leur pays dans le domaine du budget et des dépenses publiques. Ils échangeront des informations sur les dernières évolutions intervenues et auront l'occasion de s'informer utilement dans un cadre informel. Les participants sont donc invités à faire brièvement état des réformes récentes qui pourraient intéresser les autres pays. Compte tenu du temps dévolu à cette table ronde, il est proposé aux participants de produire de courtes notes écrites en complément de leur présentation orale.

Les pays qui n'ont pas participé à la réunion de 2009 disposeront d'un temps de parole complémentaire pour présenter les institutions budgétaires parlementaires de leur pays.

Une pause café de 30 minutes sera proposée au cours de cette séance.

12h30-14h30 *Déjeuner, suivi d'une visite guidée du Parlement de la Suisse et d'une photo de groupe*

14h30-16h00 **Les règles fiscales à la lumière de la crise financière mondiale**

Un grand nombre de pays de l'OCDE disposent de règles budgétaires de différente nature, incluant règles de dépenses, de déficit et de dette. Ces règles ont été mises à rude épreuve et bien souvent *de facto* abandonnées du fait de la crise financière mondiale.

Cette séance sera consacrée à l'avenir des règles budgétaires à la lumière des récents événements. Sera-t-il possible de rétablir la responsabilité et la durabilité budgétaires,

ou ont-elles été affectées au point d'avoir désormais perdu toute crédibilité ? Quelles sont les leçons à tirer des expériences récentes en termes de conception optimum des règles budgétaires ?

Après la présentation de **M. Allen Schick**, la parole sera donnée à l'assistance pour permettre une discussion générale entre tous les délégués.

16h00-16h30 *Pause café*

16h30-18h00 **Restrictions dans le rôle joué par le parlement dans le processus budgétaire**

Les restrictions les plus communément apportées au rôle que joue le parlement dans le processus budgétaire concernent l'impossibilité d'accroître les dotations, son seul pouvoir étant de les rejeter ou de les réduire ; de ne pouvoir accroître une dotation que si d'autres sont réduites d'un montant équivalent, toute modification du projet de budget gouvernemental devant faire l'objet d'un vote de confiance. Les autres restrictions touchent aux prérogatives du gouvernement dans la préparation du projet du budget, au temps limité dont le parlement dispose pour examiner ce projet, et aux provisions spéciales applicables pour assurer le bon fonctionnement des finances publiques en cas de non promulgation du budget par le parlement.

Cette séance sera consacrée à l'étude de ces restrictions et de toutes autres ; on discernera les tendances en ce domaine dans les pays de l'OCDE. L'efficacité de ces restrictions pour promouvoir la discipline budgétaire vis-à-vis d'autres outils institutionnels sera discutée.

Après la présentation de **M. Joachim Wehner**, la parole sera donnée à l'assistance pour permettre une discussion générale entre tous les délégués.

A partir de 19h15 -- "Tram-Apéro" suivi d'un dîner de gala.

Vendredi 12 février 2010

9h00-10h30 L'évaluation dynamique

L'évaluation dynamique consiste à prendre en compte la totalité des effets économiques d'une mesure politique lorsqu'on estime son incidence budgétaire. Tant les impôts que les propositions de dépenses peuvent inciter les personnes physiques à changer leurs comportements, par exemple à modifier leur temps de travail, à travailler ou non, à modifier le capital humain ou les investissements financiers, la consommation et l'épargne, la prise de risque, etc.

Ces répercussions peuvent elles-même avoir d'autres conséquences, en modifiant l'équilibre du marché, affectant par exemple les prix des biens et des services, les niveaux de salaires, les taux d'intérêts, etc.

Les agrégats macro-économiques en seront également affectés, y compris la production totale, la consommation et l'épargne qui auront eux-même un impact sur le taux de croissance de l'économie. L'ensemble de ces éléments peut avoir une incidence sur les recettes publiques, et c'est ainsi toute la chaîne des conséquences qui détermine le coût véritable des propositions d'impôts et de dépenses. Mais une telle évaluation est terriblement difficile à réaliser.

Cette séance sera l'occasion de formuler les principaux défis pratiques et conceptuels clé posés par l'évaluation dynamique et de considérer les avantages et les inconvénient liés à son adoption.

Comme suite à la présentation du **Secrétariat de l'OCDE**, la parole sera donnée aux délégués qui exprimeront leurs points de vue et expériences dans ce domaine.

10h30-11h00 Pause café

11h00-13h00 Institutions budgétaires parlementaires – Questions clés

Au cours de cette session, on mettra en lumière les questions clés relatives à la mise en place et au fonctionnement des institutions budgétaires parlementaires.

L'expérience du Canada, après une année d'opération du Bureau du Directeur parlementaire du budget, sera comparée à celle des Etats-Unis dont le Bureau d'études budgétaires du Congrès (GAO) travaille depuis 30 ans. Les débats prendront en compte les éléments du modèle que propose l'OCDE pour profiler les institutions budgétaires parlementaires.

Cette séance sera dirigée par **M. Kevin Page**, Directeur parlementaire du budget, Canada, et par un représentant du Bureau d'études budgétaires du Congrès (GAO), Etats-Unis. Après leurs présentations, la parole sera donnée aux délégués qui exprimeront leurs points de vue et expériences en ce domaine.

Modèle de l'OCDE pour le profilage des institutions budgétaires parlementaires

- * Mise en place et évolution dans le temps;
- * Bases légales ;
- * Organisation et fonctionnement ;
- * Ressources financières et humaines (budget, effectifs, spécialisations et formation universitaire) ;
- * Procédure de nomination des directeurs, et notamment durée de leur mandat ;
- * Processus de nomination des autres membres de ces organes ;
- * Recours à des consultants extérieurs ;
- * Existence de groupes d'experts indépendants ;
- * Résultats de leurs travaux : nombre d'études et de rapports, documents publiés et documents de synthèse ;
- * Rôle dans l'examen de l'efficacité et de l'efficience des programmes d'action gouvernementale ;
- * Rôle de chiffrage des projets et propositions de lois ;
- * Rôle d'examen des hypothèses économiques prises en compte dans le budget, des risques budgétaires et de la viabilité budgétaire à long terme ;
- * Nature de leurs liens avec la Commission du budget (et les autres commissions) ;
- * Nature de leurs liens avec chacune des Chambres du parlement, le cas échéant ;
- * Relation avec le gouvernement (l'exécutif) sous l'angle de la collecte et de l'analyse d'informations.

13h00-14h30 *Déjeuner*

14h30-16h00 **Rapport du Secrétariat de l'OCDE**

Cette séance sera consacrée à l'information des participants sur les projets actuels et futurs de l'OCDE dans le domaine du budget et des dépenses publiques. Elle permettra également aux délégués d'identifier les domaines de priorités émergentes concernant les travaux futurs, la nature de leur intérêt en la matière et leur volonté de participer à des études spécifiques.

16h00 **Clôture par le Président et le Secrétariat de l'OCDE.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lieu de la réunion

La réunion se déroulera au Parlement de la Suisse (*Palais fédéral*) situé dans le centre de Berne.

Formulaire d'inscription

Les délégués sont priés de compléter le formulaire d'inscription ci-joint et le faire parvenir au Secrétariat avant la réunion.

Titres d'accès

Seuls les délégués préalablement inscrits se verront délivrer un titre d'accès qui leur sera remis sur présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité. Cette formalité pourra s'accomplir avant le cocktail de bienvenue du 10 février ou avant l'ouverture de la réunion, le 11 février.

Interprétation simultanée

Une interprétation simultanée en anglais et en français, les deux langues officielles de l'OCDE, sera assurée durant toute la réunion.

Cocktail de bienvenue

L'ensemble des délégués (et leur conjoint) sont invités à un cocktail de bienvenue qui aura lieu la veille de la réunion, mercredi 10 février, à 19 heures, dans la *Galerie des Alpes*, située dans l'immeuble du Parlement.

« Tram-Apéro » et dîner de gala

A l'issue de la première journée de réunion, le jeudi 11 février, l'ensemble des délégués (et leur conjoint) sont invités à une heure de visite guidée, en tram, de la ville de Berne, agrémentée d'un cocktail (*Tram apéro*). Un dîner de gala se déroulera ensuite au restaurant Komhauskeller. Le tram privé quittera le Walgaasse (situé à 5-10 minutes de marche du Parlement) à 19h15 et déposera les délégués au restaurant.

Hôtels

Le parlement de la Suisse a négocié des tarifs préférentiels avec 3 hôtels de Berne que quelques minutes de marche séparent du Parlement. Les délégués sont priés de prendre contact directement avec l'hôtel de leur choix pour y réserver leur chambre. Le nombre de chambres pré-réservées étant limité, les tarifs négociés ne sont valables que jusqu'au 15 janvier.

HÔTELS

***** Hotel

BELLEVUE PALACE

Kochergasse 3-5, CH-3000 Bern 7,
Tel. +41 (0)31 320 45 45,
Fax +41 (0)31 320 46 46
info@bellevue-palace.ch,
www.bellevue-palace.ch

Chambre standard & petit déjeuner : FRS 286.- par personne et par nuit.
Veuillez mentionner "Parlamentsdienste OECD" pour bénéficier du tarif négocié.

**** Hotel

BEST WESTERN HOTEL BRISTOL

Schauplatzgasse 10
3011 Bern, Switzerland
Telefon ++41 31 311 01 01
Fax ++41 31 311 94 79
E-Mail:
bristol@bestwestern.ch
www.bristolbern.ch

Chambre standard & petit déjeuner : FRS 165.- par personne et par nuit.
Veuillez mentionner "71339" pour bénéficier du tarif négocié.

*** Hotel

Hotel REUZ

Zeughausgasse 41
3000 Bern 7
Tel: +41.31.329.95.95
Fax:+41.31.329.95.96
www.kreuzbern.ch
info@kreuzbern.ch

Chambre standard & petite déjeuner : FRS 134.- par personne et par nuit.
Veuillez mentionner "OECD" pour bénéficier du tarif négocié.



**RÉUNION DES RESPONSABLES BUDGÉTAIRES DES PARLEMENTS DE L'OCDE
Berne, Suisse, 11-12 février 2010**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(VEUILLEZ COMPLÉTER UN FORMULAIRE PAR PARTICIPANT SVP)

M. [] Mme [] Melle []

NOM DE FAMILLE (en lettres CAPITALES)

Prénom _____

FONCTION _____

ORGANISATION _____

ADRESSE
POSTALE _____

PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

TÉLÉCOPIE _____

ADRESSE COURRIEL _____

Veillez retourner le formulaire complété à :

Mme Hélène LECONTE-LUCAS

OECD – GOV/BUD

2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16 - France

Courriel. helene.leconte-lucas@oecd.org -- Télécopie +33 1 44 30 63 34